FAQ (*Favourite askable questions*)

1. *Qu'est-ce que la revie littéraire ?*

La revie littéraire est un champ d'études (en cours d'élaboration) voué à la résurgence de l'œuvre littéraire.

2. *Quels sont les objectifs de la revie littéraire ?*

Postulant l'oubli ou la perte dans la production littéraire, l'analyse porte en priorité sur les divers aspects constituant ces phénomènes, matériels, historiques, sociaux, économiques, esthétiques, etc. Son objectif est donc avant tout théorique en ce qu'il cherche à établir les conditions nécessaires à une meilleure compréhension des phénomènes observés. Il se double d'un volet pragmatique, en ce que ce champ inclut l'expérience et la mise à disposition de la théorie au service de l'expérience.

3. *Depuis quand emploie-t-on le terme revie ?*

De par sa forme, le terme revie peut être traité comme déverbal[1] de revivre ou dérivé de vie. Son emploi est peu fréquent. Restif de La Bretonne a écrit des textes d'autobiographie fictive intitulés *Revies* (*Lettres du tombeau, ou les Posthumes*, 1802)[2]. Fin XIXe, on le trouve employé dans un contexte biologique (retour de l'excitabilité des nerfs anesthésiés d'une grenouille) ; dans un contexte social : « les syndicats ne sont pas la revie des corporations ; ils ont des analogies, certes, mais ils s'en différencient. » Sa traduction dans d'autres langues reste à débattre.

4. *Quand est apparue la notion de revie littéraire ?*

C'est en 1983, dans la revue éphémère *Autour de la littérature*, qu'apparaît l'expression « revie littéraire ». Elle sera reprise par Paul Renard quatre ans plus tard dans le nº 3 de *Roman 20-50* (juin 1987). Il s'agit du titre d'une rubrique, toujours active, dans laquelle sont présenté.e.s des auteur.e.s et/ou des titres tombés dans l'oubli et ayant été réédités ou méritant de l'être.

---

[1] Substantif exprimant l'action et dont le suffixe est zéro par rapport au verbe correspondant : *crier/cri, appeler/appel, avouer/aveu,* etc. (*TLF*).

[2] Sur les « revies » par Nerval, voir Aurélie Moioli, « "Romantiser" la vie : *Aurélia* de Nerval », *Acta fabula*, vol. 16, n° 1, *Éditions, rééditions, traductions*, Janvier 2015, URL : https://www.fabula.org/revue/document9095.php/

5. *Y a-t-il des synonymes de revie littéraire ?*

La revie (comme déverbal ou dérivé) peut être entendue comme renaissance, réapparition, redécouverte, reconnaissance, réhabilitation, voire repéchage (!). Plusieurs verbes et expressions verbales assument cette sémantique : faire revivre, redonner vie, ressusciter, etc. Dans tous ces cas domine l'idée d'un retour ou d'une seconde ou d'une nouvelle vie. Mais, du point de vue pragmatique, il ne s'agit pas de créer un double car sortir de l'oubli ne signifie jamais répéter. Il y a, au départ, phénomène novateur (la résurgence), quelle qu'en soit la suite, qui peut être porteur d'une réévaluation ou d'un geste d'engagement contre la négligence ou l'injustice.

6. *La revie littéraire est-elle un concept ?*

La métaphore de la vie, comme celle de la mort, de l'œuvre a fait l'objet d'importants développements dans l'étude de Roman Ingarden sur l'œuvre d'art littéraire[3]. L'emploi de métaphores comme concepts opératoires est fréquent dans l'outillage théorique d'un champ. Un concept étant un point de vue, celui de revie implique en premier lieu les points de vue suivants : éditorial (historiquement fondateur), historique (histoire de la littérature, du livre et des lectures), pédagogique (outil d'analyse des textes). Les deux derniers points de vue sont communs aux études de revie et de réception.

En tant que concept opératoire, la revie littéraire est un outil servant, d'une part, à contrarier l'inertie historique de la production littéraire à moyen et long terme, et, d'autre part, à valoriser des objets non canoniques.

7. *Le concept de revie littéraire est-il entièrement rationnel ?*

Le terme de revie est étrange en soi puisque la vie est un phénomène unique et que, si autre vie il y a, autre objet vivant il y a. Dans les religions partageant une croyance dans l'au-delà, l'autre vie est la mort considérée comme une seconde naissance, mais désincarnée. Le cas de la revie de la grenouille ne s'appliquait qu'à une des parties de son corps. Comme tout concept, celui-ci vise à un usage rationnel. C'est un outil cognitif au service d'une heuristique. Mais son origine métaphorique ne l'empêche pas d'être couvert d'un halo imaginaire favorisé par le contexte lexical. Puisqu'il s'agit d'objets inertes, morts, les textes, que l'on voit ou fait revenir à la vie, la procédure de la revie a partie liée

[3] Il emploie ces termes entre guillemets.

avec la mort. Aussi la réédition d'une œuvre est-elle volontiers assimilée à une exhumation : on déterre un texte. Le monde des livres perdus peut être comparé à un cimetière (Carlos Zafón, *l'Ombre du vent*), à un continent perdu, voire une Atlantide. On rejoint la chasse au trésor. Ceci tend à mythifier le geste de l'éditeur[4], toujours en quête de perles rares. Comme champ d'étude, la revie littéraire se déleste de tout cet arrière-plan pour ne conserver du concept que sa fonction opératoire.

8. *Existe-t-il des types de revies autres que littéraires ?*

À l'origine, la revie littéraire était un phénomène éditorial concernant les romans francophones oubliés publiés entre 1920 et 1950. Cependant, les autres genres littéraires, narratifs et non narratifs, sont concernés[5]. En outre, aucune branche de la création artistique ne peut, *a priori*, être exclue de ce questionnement, une fois établis le cadre de définition et les objectifs.

9. *Quels rapports y a-t-il entre les études de réception et la revie littéraire ?*

La revie littéraire en tant que champ d'étude entretient des rapports évidents avec la théorie de la réception puisqu'elle se réalise à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de réception. Cependant, la revie littéraire n'est pas un simple volet de cette théorie puisqu'elle postule son contraire, l'oubli, c'est-à-dire l'absence de réception.

Une des grandes particularités de la revie littéraire, c'est que, à la différence de la théorie de la réception qui prend acte des concrétisations (au sens de Jauss) pour écrire l'histoire de la littérature, d'une part, son objet d'études concerne de préférence l'échec (l'effacement contre la postérité) d'une œuvre et, d'autre part, l'un de ses objectifs est de favoriser la relance d'un processus de concrétisations (au sens d'Ingarden).

L'école de Constance invite à réfléchir sur la triade auteur-œuvre-lecteur. La revie littéraire postulant la mort de l'auteur (probabilité la plus grande au terme d'une génération et, entre guillemets, principe chez Roman Ingarden) et celle de l'œuvre, elle invite à réfléchir sur l'autre triade éditeur-œuvre-lecteur.

---

[4] Il faut remonter à l'humanisme de la Renaissance pour prendre toute la mesure de cet imaginaire de la restitution d'un monde disparu, qui est celui de l'Antiquité par la réédition de ses textes.

[5] Dont la poésie. Dans Ouellet, 2015, cinq auteurs sur vingt sont concernés : Valentine de Saint-Point, Mireille Havet, Georges Ribemont-Dessaignes, René Laporte (1905-1954 ; 14 titres sur 30), Georges Limbour. Sur la peinture, problème des « œuvres qu'on ne peut plus voir » (Céline Delavaux, *le Musée impossible*, 2012 ; trad. anglaise, 2012).

10. *Quelle est la contribution de la revie à l'histoire de la littérature ?*

La revie littéraire se fonde sur l'analyse des cas de non-réussite d'œuvres, ce qui arrive à la majorité d'entre elles. On peut dire en ce sens que la revie est l'étude de la non-réception ou, dans sa forme évolutive, de la cessation de réception. L'histoire de la littérature, bien sûr déjà marquée par une longue tradition d'analyse des auteurs et des œuvres de second rayon, bénéficie ainsi d'un accroissement systématique de connaissance.

11. *Quelle place occupe la revie littéraire au sein des humanités numériques ?*

La révolution numérique a bouleversé la question de l'accessibilité et de la reproductibilité des œuvres, mais aussi de leur approche. La revie littéraire, comme tout autre champ d'étude contemporain, appartient aux humanités numériques définies comme 1. ensemble des pratiques basées sur l'utilisation de la technologie numérique au sein des sciences humaines et 2. stimulant pour le développement du plein potentiel de la recherche, de l'enseignement, de la publication et de la diffusion dans les sciences humaines, par l'incorporation d'outils, de sources et de méthodes numériques[6]. Cependant, toute résurgence d'œuvre depuis l'avènement de la révolution numérique n'est pas forcément revie littéraire[7]. Dans le cas de l'œuvre interactive, on considère que celle-ci a, par elle-même, deux vies, mais la seconde n'est pas une revie[8]. Reste en suspens la question de la littérature numérique créée dans ce cadre depuis un peu plus d'une génération (1980-190).

12. *Qu'entend-on par oubli d'une œuvre littéraire ?*

Une œuvre tombe dans l'oubli lorsqu'elle ne fait plus l'objet de circulation sur le marché du livre pendant une génération, ou plus, malgré sa possible présence sur le marché du livre rare, sortant ainsi des radars de la critique *lato sensu*. La lecture et la référence isolée peuvent constituer des preuves a contrario de l'oubli ou bien des prodromes de la revie.

---

[6] Dan Cohen in Daniel Alves, « As Humanidades Digitais como uma comunidade de práticas dentro do formalismo académico: dos exemplos internacionais ao caso português », *Ler História*, 69 (2016), p. 91-103. URL : https://doi.org/10.4000/lerhistoria.2496/

[7] Le fac-similé en papier obtenu par l'impression à la demande (par exemple par la BnF-Hachette, sur la base des livres numérisés dans Gallica) prétend « redonner vie » au livre, ce qui n'est pas de la revie. La question qui demeure ouverte est celle de la fonction de la numérisation.

[8] « Les œuvres interactives sont-elles éternelles ? » URL : https://www.benhoguet.com/les-oeuvres-interactives-sont-elles-eternelles/

La notion de méconnaissance se rapproche de celle d'oubli lorsque l'auteur.e ou l'œuvre font l'objet d'une évaluation, comme la négligence ou l'injustice.

13. *Qu'entend-on par résurgence d'une œuvre littéraire ?*

Peut être considérée comme résurgente toute œuvre imprimée au moins une fois, puis tombée dans l'oubli pendant une période d'une génération, ou plus, et qui fait l'objet d'une réintroduction dans le marché du livre et des lectures, la réédition étant le principal procédé de celle-ci.

14. *Qu'entend-on par succès d'une œuvre littéraire ?*

Le succès n'est pas le contraire de l'oubli. Bien des œuvres oubliées ont eu leur période de succès. La revie littéraire s'intéresse autant aux indicateurs de succès (rééditions « de vie », critique, traduction, adaptations, biographie, etc.) en tant qu'ils permettent d'établir, *a contrario*, la réalité majoritaire de l'insuccès littéraire, à court ou moyen terme, qu'aux indicateurs contraires, tentant d'établir des constantes en fonction de l'horizon d'attente de l'œuvre concernée. L'une des tâches de la revie littéraire consiste en quelque sorte à établir des fiches cliniques entre vie, mort et revie de l'œuvre (= trajectoire de l'œuvre).

15. *Est-ce la même chose de parler d'un auteur oublié et d'une œuvre oubliée ?*

La revie littéraire concerne les textes. Un auteur peut être connu alors que certaines de ses œuvres ne le sont pas, fait que l'histoire littéraire illustre abondamment. Il peut s'agir d'une « loi » sélective (on invoque alors le jugement du « temps ») propre même aux auteurs les mieux connus. La revie littéraire tend à considérer en premier lieu l'auteur oublié, auquel cas c'est l'ensemble de son œuvre qui l'est. Mais ce n'est pas un auteur que l'on fait revivre (voir *Qu'est-ce que la revie littéraire ?*). Cependant, des phénomènes de même type peuvent être concernés dans tous les cas.

16. *Toutes les œuvres tombées dans l'oubli peuvent-elles ou doivent-elles faire l'objet d'une revie ?*

Du point de vue théorique, toute œuvre littéraire oubliée constitue un objet d'étude en soi. Aucune œuvre littéraire oubliée n'est, *a priori*, exclue d'une procédure de revie du point de vue pragmatique.

17. *Quels rapports la revie littéraire entretient-elle avec le monde éditorial ?*

L'histoire de la littérature a tendance à latéraliser l'histoire du livre et le monde de l'édition au profit de celle des auteurs et des textes. L'école de Constance a recentré toute l'attention sur le lecteur. La revie littéraire, qui assume, d'une manière ou d'une autre, l'ensemble de ces approches, tend à promouvoir la place de l'éditeur et au monde auquel il appartient en tant qu'acteurs clefs de la « vie » du livre, de ses réceptions et concrétisations. Sans eux, il semble bien qu'il n'y aurait ni lecteurs, ni réussite ni échec de l'œuvre (la littérature étant entendue comme relevant de la création écrite).

18. *La revie littéraire peut-elle être volontaire ?*

Un auteur peut délibérément faire tomber son œuvre dans l'oubli[9]. Si c'est par la destruction (le feu, de préférence, ou l'eau), il y a oubli éternel, donc non revie ; si c'est par la non-publication (littérature du tiroir[10], l'œuvre mort-née), il laisse possible (ou souhaitable) la vie de l'œuvre (voir *Éditer un texte perdu ou oublié pour la première fois, est-ce un cas de revie littéraire ?*). La revie littéraire ne peut donc être un phénomène volontaire, l'auteur demeurant hors sujet. Elle est un champ d'étude qui porte sur la trajectoire contrariée des œuvres littéraires tombées dans l'oubli sans l'aval de leur auteur.

19. *La revie littéraire est-elle le signe d'une condamnation antérieure ?*

Théoriquement, pour la revie littéraire, il n'y a pas d'œuvre condamnée (cette expression ayant lieu dans l'univers juridique et de la censure). Il n'y a pas de fatalité de l'oubli, même si les statistiques tendent à démontrer le contraire et malgré le postulat de la déperdition. Les concrétisations d'une œuvre demeurent en principe toujours possibles et toute œuvre, de ce point de vue, est ouverte. Mais la condamnation juridique d'une œuvre peut entraîner son oubli (on favorise la thèse inverse), voire son élimination matérielle.

20. *Est-ce que réédition signifie revie ?*

Rééditer une œuvre oubliée est le phénomène le plus fréquent de la revie littéraire. Du point de vue théorique, la réédition d'une œuvre oubliée est donc un objet clef de ce champ d'étude. Du point de vue pragmatique, la réédition d'une œuvre oubliée est un acte d'éditeur conscient des divers enjeux de la revie littéraire. Du point de vue philologique

[9] Il s'agit de toute l'œuvre, pas l'une de ses versions.
[10] Alain Guel, *Sur la littérature du tiroir*, dans *F. C.*, s.l., Kelenn, 1977, p. 43-57.

et d'histoire des textes peut se poser la question, aussi commune aux rééditions courantes de non-revie, de l'identité du texte reproduit (i.e. sans variantes).

21. *Éditer un texte perdu ou oublié pour la première fois, est-ce un cas de revie littéraire ?*

On ne saurait parler de revie dans le cas des manuscrits anciens, oubliés ou tenus pour disparus, qu'on finit par éditer pour la première fois, souvent au prix d'une double opération éditoriale (en anglais, *editing* puis *publishing*). Par exemple, le *Journal de voyage en Italie* de Michel de Montaigne, dont l'édition princeps date de 1774, soit près de deux siècles après sa rédaction (1580-1). Quant à l'œuvre perdue, elle est un non-objet pour la revie littéraire. La reconstitution d'un texte à partir de membres disséminés en est un cas limite.

22. *La revie est-elle une relance ?*

Suivant l'objectif pragmatique, la revie peut déboucher sur une opération de réédition basée sur des critères non exclusivement économiques. Le risque inhérent à toute production de livre est assumé dans le cadre ou à l'issue d'une enquête interdisciplinaire (voir *Quels sont les objectifs de la revie littéraire ?*) qui peut ainsi servir à établir un pronostic. Suivant l'objectif théorique, la revie littéraire est l'objet de l'analyse de la courbe descendante d'une œuvre qui finit par tomber dans l'oubli puis de la courbe inverse qui l'en tire. En termes de linéarité ou de « *mapping* », l'histoire de la littérature semble alors tracer des bordereaux oscillographiques, soit pour les œuvres en général, soit pour une en particulier.